

ENVIRO-CONSEILS ET TRAVAUX

DES SUBSTRATS FERTILES
NÉS DE MATÉRIEAUX INERTES

Avec le lancement de sa propre marque Urbafertil, le groupe Enviro-Conseils et Travaux (ECT) conforte son expertise en matière de réutilisation des terres excavées de chantiers BTP pour produire des substrats fertiles. Une solution pour aménager les parcs et jardins sans puiser dans les ressources de terre végétale.



Le parc départemental Georges-Valbon, à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), a permis à ECT de lancer les premiers essais d'utilisation de terres excavées inertes.



À Villeneuve-sous-Dammartin (Seine-et-Marne), ECT dispose de son site de stockage de terres excavées le plus important.



Placette expérimentale de la prairie du bois de Vincennes sur laquelle différents mélanges de matériaux inertes ont été testés.

La promulgation, le 10 février dernier, de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (*voir notre encadré p. 22*) est une bonne nouvelle pour les entreprises spécialisées dans la valorisation des matériaux inertes provenant des chantiers du bâtiment et des travaux publics, à l'image d'Enviro-Conseils et Travaux (ECT). Elle assouplit notamment les conditions de sortie du statut de déchet des terres excavées non polluées, tout en renforçant les obligations de contrôle et de traçabilité de ces produits ainsi que le maintien de la qualité environnementale du site receveur. Depuis une vingtaine d'années, le groupe ECT, implanté au nord de la

Seine-et-Marne, s'est spécialisé dans le stockage de matériaux issus des chantiers BTP en Île-de-France et dans le développement d'une stratégie d'économie circulaire pour les valoriser.

Une marque propre de substrat

« Le pôle Environnement et Qualité identifie les filières de traitement et organise la traçabilité des matériaux. Notre pôle Développement et Aménagement dialogue avec les collectivités et les aménageurs pour concevoir des projets de réemploi de ces terres inertes, des projets concertés et porteurs de biodiversité », précise Jonathan Bryden,

▶ REPÈRES : GROUPE ECT

Création : 1997.

Siège social : Villeneuve-sous-Dammartin (77).

190 collaborateurs et une quinzaine de sites d'exploitation en Île-de-France.

15 millions de tonnes de matériaux excavés et traités par an.

10 000 arbres plantés chaque année.

Certifications : ISO 9001, ISO 14001 (services développement et exploitation), ISO 140001 (sites en exploitation).

ORGANISATION DU GROUPE :

- ECT : aménagement et valorisation des terres de chantiers urbains.
- ECT Espaces Verts : aménagement et valorisation d'espaces verts.
- Biodepe : valorisation de déchets organiques.
- ECT Collecte : collecte de déchets ménagers.



Aménagement des terres inertes sur le site du parc de l'écoquartier Arboretum de Chanteloup, à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne).

responsable nouveaux marchés et services au sein d'ECT. Parmi les pistes de réutilisation, l'élaboration d'un substrat fertile propice à la plantation en milieu urbain a fait l'objet de plusieurs années de recherche et développement. Ces travaux ont permis d'aboutir au lancement, fin 2019, d'Urbafertil, une marque propre de substrat dont la composition est adaptée à chaque projet et qui répond à la norme NF U 44-551 (supports de culture). Le réaménagement au début des années 2000 d'un secteur du parc départemental Georges-Valbon, à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), a été l'occasion pour ECT d'approfondir sa réflexion sur les possibilités d'utilisation d'un mélange de terres excavées inertes et de compost issu de la valorisation des déchets verts comme support pour des aménagements paysagers. Cette réflexion a été menée en collaboration étroite avec l'observatoire départemental de la biodiversité urbaine de Seine-Saint-Denis. Avec l'appui d'un comité scientifique pluridisciplinaire, une phase d'expérimentation d'ampleur a été conduite entre 2014 et 2017 par Charlotte Pruvost, dans le cadre de sa thèse de doctorat, réalisée au sein de

l'Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (*voir notre encadré « En savoir + »*). Son travail a permis d'approfondir les connaissances autour des technosols ainsi reconstitués sur le plan de la gestion de la biodiversité urbaine et du développement d'aménagements telles les prairies et les plantations d'arbres.

Produire en circuit court

Ces technopoles répondent également à une demande environnementale et économique d'importance : le recyclage en circuit court des déchets urbains, matériaux inertes et composts verts. Les travaux de terrain ont été menés sur le site principal d'ECT, à Villeneuve-sous-Dammartin (Seine-et-Marne), ainsi qu'à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) de Bondy. Ils ont été complétés par une expérimentation dans le bois de Vincennes réalisée dans le cadre d'un appel à projet Paris Région Lab. Différents mélanges de matériaux (remblais, graves, béton,

▶ **PARC DE L'ARBORETUM DE CHANTELOUP (SEINE-ET-MARNE)**
MODELÉ PAR DES TERRES INERTES



Vue du parc finalisé.

Conçu et dessiné en concertation avec la ville de Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne), le parc du nouvel écoquartier « Arboretum de Chanteloup » a été inauguré en juin 2019. Aménagé après avoir reçu des apports de terres excavées pendant douze mois, il offre en limite de la ville une promenade de 3 km accessible à tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduite. L'aménagement comporte un verger, un espace sportif, une mare et un arboretum dédié à des arbres remarquables. Le projet paysager s'inspire de la forêt de Sénart avec des essences forestières et fruitières, 15 550 arbres ayant été plantés. La palette végétale utilisée pour les haies bocagères bordant le site a été sélectionnée pour son rôle en faveur de la petite faune et des oiseaux.

GIL FORNET

► LOI RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ARTICLE 54. Après l'article L. 541-4-3 du Code de l'environnement, il est inséré un article L. 541-4-4 ainsi rédigé : « Dans le cadre d'un chantier de réhabilitation ou de démolition de bâtiment, si un tri des matériaux, équipements ou produits de construction est effectué par un opérateur qui a la faculté de contrôler les produits et équipements pouvant être réemployés, les produits et équipements destinés au réemploi ne prennent pas le statut de déchet. »

ARTICLE 115. Le passage en ICPE (installation classée pour l'environnement) ou en IOTA (installations, ouvrages, travaux et aménagements soumis à autorisation ou à

déclaration) n'est plus obligatoire pour réaliser une sortie de statut de déchet des terres excavées. En contrepartie, le contrôle par un tiers expert accrédité est mis en œuvre.

ARTICLE 117. Toute opération sur des terres excavées utilisées hors du site de leur excavation (production, importation, exportation, traitement, collecte, transport, courtage, négoce) doit être tracée. À compter du 1^{er} janvier 2021, le producteur des terres ou celui qui les traite (y compris par remblayage) doit faire une déclaration à l'autorité administrative. Dès promulgation de la loi, les installations pour lesquelles les terres excavées perdent leur statut de déchet ont l'obligation de cette déclaration.

compost de déchets verts, boues de curage) ont été testés pour des prairies et pour des arbres plantés en fosses individuelles. « D'autres partenariats ont démarré fin 2019, notamment avec l'ENSP [École nationale supérieure de paysage] de Versailles pour la création d'un potager sur le parking de l'école et avec l'Astredhor pour un programme de recherche nommé "L'arbre, de la pépinière aux milieux urbains" », précise Benjamin Tilliet, directeur de la recherche et du développement à ECT. Ce projet, financé par FranceAgriMer, est porté par Astredhor, en partenariat avec Arexhor Seine Manche et la société Up4Green. L'un de

ses objectifs est d'évaluer différents technosols répondant mieux aux nouvelles demandes de végétalisation en ville. ■ YAËL HADDAD

POUR EN SAVOIR +

« Potentiel de la biodiversité dans la construction de technosols à partir de déchets urbains », thèse de Charlotte Pruvost, ingénierie de l'environnement, université Paris-Est, 2018. En libre accès sur :



<https://hal.archives-ouvertes.fr>

(référence de recherche : tel-02371928)

rino

LE PREMIER TRACTEUR SUPER COMPACT
100% ÉLECTRIQUE



Comfort acoustique

Comfort acoustique dans les zones sensibles

www.rinoelectric.com

6h
Jusqu'à
au travail

11h
en déplacement

AUTONOMIE

15%
INCLINAISON
MAXI

16km/h
VITESSE
MAXI

DelMorino
FARM & GARDEN EQUIPMENT